

TERRES D'AURIGNAC

La présentation du budget 2016 avec quatre mois de retard

Page 2

Malgré l'énorme ponction, le déficit est toujours là...

Le Petit Journal 31
Du 17 au 23 août 2016

ACTUALITÉS - 3

Terres d'Aurignac • L'info qui aurait tout changé aurait été «On baisse les taux de fiscalité, donc les impôts» :

Malgré cette énorme ponction, le déficit est toujours là...

La réunion du Conseil Communautaire, pour présenter, avec 4 mois de retard, le budget de 2016, est prévue le 17 août.

D'ores et déjà, on comprend en lisant l'arrêté préfectoral qui en fixe le cadre, que les dettes de la Communauté de communes devront être payées à partir du 1er janvier 2017 par la future intercommunalité.

En attendant, les taux d'imposition de 2015 sont reconduits en 2016.

Explications

Le Conseil communautaire avait en effet seulement approuvé le compte administratif 2015, le vote du budget primitif étant sans cesse repoussé pour « excès de déficit prévisionnel » (près de 900 000 € lors du dernier examen en réunion publique). Le préfet avait donc dû saisir le 18 mai, comme en 2015, la Chambre régionale des comptes.

Le rapport des magistrats reçue le 21 juillet par le président est des plus explicites.

Ils écrivent

« CONSIDÉRANT que la situation budgétaire actuelle résulte de choix des dirigeants de la communauté de communes des Terres d'Aurignac ; qu'il appartient à la chambre de proposer un budget dont le déficit reste dans de justes proportions, afin de ne pas pénaliser de manière excessive les contribuables du futur établissement public, dont une large partie est extérieure à l'actuel périmètre de la communauté de communes des Terres d'Aurignac ; qu'il convient donc de demander un effort supplémentaire en 2016 au contribuable de la communauté de communes des Terres d'Aurignac en vue de se rapprocher de l'objectif de déficit fixé par la chambre dans son avis de 2015... »

En conséquence, la Chambre fixait une augmentation de 2,5 %. Bref, tout est dit.

Le Président Jean Michel LOSEGO a alors saisi le Préfet, qui, in fine par arrêté a décidé, dans un langage très



technocratique : « Les Taux de fiscalité directe locale 2015, peuvent être reconduits en 2016 ».

Bien sûr cette décision sera mise en avant, mercredi soir, en disant « On n'augmente pas les impôts ! »

Personne n'est dupe et surtout pas chaque contribuable qui sait bien que la reconduction des taux de 2015 équivaut à payer au moins une deuxième fois en 2016, une augmentation qui s'élevait à 572 000 € en 2015. En 2 ans c'est donc plus de 1 million d'Euros d'impôts en plus que les habitants des Terres d'Aurignac auront payés.

L'info qui aurait tout changé aurait été « on baisse les taux de fiscalité, donc les impôts ». Pour cela, il aurait fallu redresser réellement la situation, alors que la seule nouveauté de ce budget est en fait d'avoir recours, afin de boucher les trous, à de nouveaux emprunts... qu'il faudra bien rembourser.

Sur le détail de ces savantes opérations, nous reviendrons la semaine prochaine, en ouvrant à tous nos collègues, puisque le détail du budget... n'était pas joint à la convocation.

Fusion des 5 communautés : où en est-on ?

Depuis la décision de la CDCI [Commission Départementale de Coopération Intercommunale] de faire fusionner les 5 communautés couvrant le territoire des anciens Cantons d'Aurignac, Boulogne, l'Isle en Dodon, Montréjeau et Saint-Gau-

dens c'est-à-dire les Communautés de Commune de Nébouzan, Rivière - Verdun, du Saint-Gaudinois, des Portes du Comminges, du Boulonnais et des Terres d'Aurignac, les Conseils Municipaux ont délibéré les uns après les autres et les votes sont soit négatifs soit, se font sans enthousiasme. 1/3 des communes n'a même pas délibéré, ce qui revient à approuver la fusion par défaut.

L'exemple emblématique de Labarthe-Inard

Le 17 mai, le Maire Jean Louis Puisségur, qui est aussi

Président de l'Association des Maires de Haute-Garonne, demandait aux élus de sa commune de se prononcer sur cette fusion. Le vote a été sans appel. Sur 11 votants, 4 ont approuvé la fusion et 7 se sont abstenus. Ce qui démontre à l'évidence que les élus comprennent bien que le but de la future intercommunalité est de faire supporter par tous les conséquences de la mauvaise gestion de quelques-uns. Propos recueillis.



“ Et malgré cette énorme ponction,
le déficit est toujours là...”